

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Annie Melancon

<https://www.cadre21.org/membres/ef08c0d7470abea271f38692>

Date d'obtention : 2024-05-03 15:45:05

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

En premier il faut accueillir le jeune de façon bienveillante et être à son écoute et lui faire sentir qu'il est en confiance.

1. Évaluer L'incident afin de déterminer si c'est un acte impulsif ou un acte malveillant.
2. acte impulsif: vérifier les informations parler aux autres jeunes ou des témoins préserver la vie privée et parler au jeune instigateur ensuite suivre les étapes de la trousse. J'informe la police. Il est important de rencontrer chaque jeune individuellement. Compléter la grille d'évaluation de l'incident.
3. acte malveillant: consulter le service de police immédiatement sans remplir la trousse et je peux confisquer le cellulaire. en collaboration avec la police informer le parent du jeune instigateur et les autres personnes concernées. Finalement faire un signalement à la DPJ. Protéger en tout temps l'identité des personnes.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Il est très important de bien identifier les rôles de chacun et se poser la bonne question. Est-ce que c'est un témoin, un complice, un parent, l'instigateur, la victime, de qui vient la demande afin de bien utiliser la trousse ou de diriger la demande à un policier.

Les mises en situations nous font réaliser qu'il peut avoir beaucoup de gens impliqués.

Il faut retenir également de tjrs préserver l'intégrité des personnes.

Tenir son rôle d'intervenant scolaire en étant éthique et professionnel.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Répondre à un policier que je ne peux répondre à sa demande de compléter la trousse quand la situation lui revient.

Dire à un parent que je ne peux pas rencontrer son jeune qu'il doit se rendre à un poste de police.

Faire un signalement à la DPJ.



Au coeur de votre stratégie #DevProf



cadre21.org

